Lycée d'enseignement général et technologique
LA MARTINIERE DUCHERE
300 avenue A. Sakharov - CP 417 - 69338 LYON cedex 09
Tél. 04.72.17.29.50 - Fax : 04.78.43.23.26

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES ET DE SERVICES portant sur :

LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE TYPE P2 DES CLIMATISEURS DU LYCEE LA MARTINIERE DUCHERE

Règlement de consultation N°2020-2023 / maintenance climatiseurs

Accord-cadre avec marchés subséquents passés en procédure adaptée

En application du décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant Code des Marchés Publics

Pour la période du : 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023

Marchés renouvelables annuellement
Durée maximale de l'accord-cadre : quatre ans.

Personne publique contractante:

Dénomination : lycée La Martinière Duchère

Type d'acheteur public : Etat : ☐ Collectivité territoriale : ☒

Adresse - ville - Pays : 300 avenue Sakharov, 69009 Lyon

Téléphone : 04 72 17 29 50 Télécopie : 04 78 43 23 26
Mel : ga90038s@ac-lyon.fr

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES: 08/11/2019 à 11H00

Personne responsable du marché : M. le Proviseur Gabriel LIENHARD

Personne responsable du suivi de l'exécution du marché : M. Laurent BOSSARD

S O M M A I R E

Article 1. Nom et adresse de l'acheteur public et du lieu d'exécution __ 3

Article 2. Objet et étendue de la consultation _____ 3

Article 3. Préconisations en matières sociales et environnementales ___ 4

Article 4. Conditions de la consultation _____ 4

Article 5. Contenu du dossier de consultation _____ 5

Article 6. Présentation des candidatures et des offres _____ 6

Article 7. Négociations et jugement des offres _____ 7

Article 8. Conditions d'envoi et de remise des plis _____ 9

Article 9. Renseignements complémentaires _____ 9

Article 10. Dispositions diverses _____ 9

Article 11. Voies et délais de recours _____ 10

Article 1. Nom et adresse de l'acheteur public et du lieu d'exécution

Lycée La Martinière Duchère 300 avenue A. Sakharov CP 417 69338 Lyon cedex 09

Article 2. Objet et étendue de la consultation

2.1 Objet de la consultation

La consultation porte sur la prestation désignée ci-après :

MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES CLIMATISEURS DU LYCEE

Telle que décrite dans le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières et dans l'annexe financière.

2.2 Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée régie par le décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant Code des Marchés Publics.

Le Lycée La Martinière Duchère s'autorise à passer, en cas de besoin, des marchés complémentaires.

Le soumissionnaire est tenu de se conformer aux prescriptions prévues par le cahier des charges, au décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant Code des Marchés Publics et aux dispositions du **Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux Marchés Publics de Fournitures Courantes et de Services** (Arrêté du 19 janvier 2009 portant approbation du CCAG FCS et édité par la Direction des Journaux Officiels).

Le soumissionnaire reconnait avoir suppléé par ses connaissances professionnelles aux détails qui auraient pu être omis dans le présent cahier.

2.3 Allotissement

La prestation se compose d'un lot unique.

Le candidat devra répondre pour le lot complet. A défaut, sa proposition ne sera pas retenue.

Sous peine de rejet de la proposition, les offres devront être obligatoirement et exclusivement établies sur le Bordereau de Prix Unitaires joint au dossier.

2.4 Conditions de participation des candidats

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement solidaire.
Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :
- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements solidaires;
- En qualité de membres de plusieurs groupements solidaires.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

2.5 Déroulement de la procédure

1. Retrait du dossier de consultation sur le site AJI ;
2. Visite du site obligatoire ;
3. Remise de la candidature et de l'offre exclusivement sur le site AJI;
4. Téléchargement des plis après la date limite ;
5. Enregistrement et examen des offres;
6. Possibilité de négociations ;
7. Choix du fournisseur par le pouvoir adjudicateur ;
8. Notification aux non retenus ;
9. Notification au titulaire.

Article 3. Préconisations en matières sociales et environnementales

Conformément aux possibilités ouvertes par le décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant Code des Marchés Publics, le Lycée La Martinière Duchère souhaite promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable à travers cette consultation.
Les candidats pourront proposer des solutions mettant en avant la logique de développement durable.

D'autre part, l'entreprise attributaire pourra prendre l'engagement de réserver une part des heures de travail, générées par un marché, à des publics en insertion.

La mise en œuvre de ces clauses n'a donc aucune influence sur le choix du titulaire. Elles ne sont nullement discriminatoires à l'égard des candidats potentiels.

Article 4. Conditions de la consultation

4.1 Durée du marché – Délai d'exécution

Le marché prendra effet à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de un an.

Au-delà de sa première période d'exécution, il pourra éventuellement être reconduit trois fois 12 mois par reconduction expresse à l'initiative du pouvoir adjudicateur, le titulaire ne pourra refuser cette reconduction.

La durée totale du marché ne pourra dépasser 48 mois.

L'original du marché sera conservé dans les archives du Lycée La Martinière Duchère et fait seul foi.
L'exécution des prestations de dépannage se fera après réception de bons de commandes.

4.2 Forme du marché

Le marché est traité à prix fermes la 1ère année.

Les prix relatifs à la 2°, 3° et 4° période seront révisables dans les conditions prévues à l'article 11.2 du CCATP et devront être transmis par le titulaire au moins 3 mois avant la date anniversaire et acceptés par le Lycée La Martinière Duchère.

Si aucune précision n'est donnée sur l'évolution des prix, ceux-ci seront considérés comme fermes et définitifs pour l'année suivante.

Le Lycée La Martinière Duchère se réserve le droit de résilier le marché en cas de hausse supérieure à 5 %.

4.3 Variantes

Les candidats doivent impérativement présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).
Les variantes ne sont pas admises.

4.4 Délai de validité des offres

Les offres sont valables 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

4.5 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Le financement du marché est assuré par le budget propre du Lycée La Martinière Duchère.
Le candidat est informé que le marché est conclu en euros.
Le paiement du marché est effectué par mandat administratif, dans un délai global maximum de 30 jours, dans les conditions du décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant code des marchés Publics.
Le comptable chargé du paiement est l'Agent Comptable du Lycée La Martinière Duchère.

Article 5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation (R.C.)
- L'Acte d'engagement (AE)
- Le Bordereau de Prix Unitaires
- Le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P)
- Le cadre de mémoire justificatif
- La fiche de renseignement fournisseur
- La fiche attestation de visite

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il pourra être retiré gratuitement sur le site : https://association.aji-france.com/

Article 6. Présentation des candidatures et des offres

Les offres devront être exprimées en euros et rédigées en français.
Les propositions seront transmises sur le site de l'AJI dans les délais impartis pour la remise des candidatures/offres. Les dossiers qui arriveraient au-delà de la date et heure limite de réception ne seront pas pris en compte.

6.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Dossier de candidature**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes par la voie électronique séparées en 2 sous-dossiers :

1ER SOUS-DOSSIER : PIECES ADMINISTRATIVES

a1) La lettre de candidature DC 1
b1) Une déclaration du candidat DC2
c1) Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
d1) La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
e1) Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée prévue au décret portant Code des Marchés Publics attestant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales **ou mieux** :

Soit la liasse 3666 datée délivrée par les administrations fiscales attestant que le candidat est en règle au regard du fisc à la date du 31 décembre de l'année N-1 (4 volets) et le certificat de l'U.R.S.S.A.F. daté de l'année en cours attestant de la situation du candidat au regard de celle-ci à la date du 31 décembre de l'année N-1.

Conformément à l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, une attestation sur l'honneur que le candidat est à jour de ses obligations fiscales et sociales.

f1) Les documents ou attestations figurant à l'article R.324-4 du code du travail.
g1) L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.
h1) Une délégation de signature valant pouvoir d'engager la société si le signataire n'est pas le P.D.G. de l'entreprise.
i1) Une fiche de renseignements fournisseur complétée et un + RIB original
j1) Le cahier des clauses particulières paraphé à chaque page (à accepter sans modification).
k1) un document établi par le candidat retraçant dans les grands axes le système de traçabilité mis en place dans son entreprise.
l1) Pour les fournisseurs de produits frais : une photocopie de l'agrément délivré par les Services Vétérinaires.

Les imprimés DC1 et DC2, joints au dossier, sont accessibles et peuvent être téléchargés sur le site "internet" du Ministère de l'Economie et des Finances ***Lien*** **:** **https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat** Les opérateurs économiques peuvent utiliser **soit** les DC1 et DC2, **soit** le Dossier Unique de Marché Européen (DUME) joint au dossier en format PDF et XML (Le DUME doit être déposé sur le profil d'acheteur au format XML).
Liens : **https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd**

N.B. : Pour les pièces énumérées ci-avant, ces attestations peuvent être fournies sous forme de photocopies certifiées conformes à l'original.

Certification et signature doivent être des originaux et être établis par une personne habilitée à engager la société. La signature doit être identique à celle apposée sur les autres documents (signature et non paraphe).

- **Dossier Offre**

Celui-ci doit **impérativement** contenir :

- l'Acte d'Engagement (AE) complété, tamponné et signé,
- le Bordereau de Prix Unitaires (BPU) complété, tamponné et signé,
- le Cahier des Clauses Particulières dûment signé,
- Le cadre de mémoire justificatif ainsi que la fiche renseignement fournisseur dûment complétés ainsi que le RIB
- L'attestation de visite dûment complétée par les deux parties.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de l'ensemble des pièces contractuelles du marché à intervenir.

6.2 Visite obligatoire

Une visite technique préalable des lieux est **obligatoire** le lundi 21 octobre 2019 à 8h30.

Une attestation de visite est fournie au dossier de consultation, celle-ci devra être jointe au dossier de réponse.
Le jour de votre venue, il conviendra de la compléter, la signer et la faire viser par le responsable au lycée.

Article 7. Négociations et jugement des offres

7.1 Négociations

Le pouvoir adjudicateur ou son représentant se réserve la possibilité de négocier avec les trois candidats ayant présenté l'offre la plus avantageuse selon les critères de sélection énoncés ci-après.

Les négociations se feront sous la forme d'une ou plusieurs rencontres physiques ou par le biais d'échanges téléphoniques (confirmés par écrit) ou par mail.

Le Lycée La Martinière Duchère se réserve le droit de ne pas donner suite à ce marché.

7.2 Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues par le décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant code des marchés prenant en compte dans l'ordre décroissant d'importance les critères ci-dessous :

- **Prix des prestations : 45 points**

Les points seront attribués de la façon suivante : Jugement sur un total de 45 points basé sur l'analyse des offres :
L'entreprise la moins-disante obtient le nombre de points maximum, c'est-à-dire 45 points sous réserve de prix anormalement bas. Sera considéré comme anormalement bas un prix de plus de 40% d'écart avec l'estimation faite par le Lycée La Martinière Duchère.
Les autres entreprises reçoivent des points au prorata de l'écart de prix entre leur offre et l'offre la moins-disante selon la formule suivante :

$$Ni = 10 \times Po/Pi$$

Dans laquelle :
Ni : note de l'offre comparée i
Po : offre la moins chère
Pi : offre comparée

Le nombre de déplacements annuel à prévoir dans le cadre de la maintenance corrective est de l'ordre de 10 environ (année de référence 2018)

- **Valeur technique appréciée à partir du mémoire technique : 55 points**

  - Cadre de mémoire justificatif : 30 points
  - Références similaires : 10 points
  - Compétences des intervenants : 10 points
  - Développement Durable (Choix des matériels, produits, procédures, label et techniques dans la prise en compte du développement durable) : 5 points

Le pouvoir adjudicateur ou son représentant se réserve le droit d'éliminer les candidats dont les offres ne seraient pas conformes à l'objet de la consultation.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévues par le décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant code des marchés publics.

Erreurs dans les prix

En cas de discordance constatée dans une offre, les prix unitaires HT portés en chiffre sur l'annexe financière prévalent sur toutes les autres indications de l'offre, et le montant du décompte est rectifié en conséquence.
Dans le cas où des erreurs de multiplication ou de report seront constatées dans l'annexe financière figurant dans l'offre du candidat, il sera invité à rectifier cette décomposition. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 8. Conditions d'envoi et de remise des plis

La candidature et l'offre doivent exclusivement être transmises :

- par voie électronique sur la plate-forme AJI à l'adresse suivante :

https://association.aji-france.com/

Afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure, ils devront tenir compte des indications suivantes.

Attention :

Les plis seront « hors-délai » si leur téléchargement se termine après la date et heure limites indiquée en page de garde.

Article 9. Renseignements complémentaires

Demande de renseignements

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignements techniques :

M. Didier VIGNON – Responsable de l'équipe technique

au Tél : 04 72 17 29 50 (standard)

Courriel : atelier.0690038s@ac-lyon.fr

Renseignements administratifs :

Groupement d'Achats :
Laurent BOSSARD – Responsable du Service Achats
Tél : 04.72.17.29.98
Email : ga90038s@ac-lyon.fr

Pour toutes questions, ces dernières seront à formuler par mail auprès de M. Vignon avec copie à M. Bossard.

En phase de dépouillement des réponses, le lycée La Martinière Duchère se réserve la possibilité de demander tout renseignement complémentaire lui permettant d'éclairer son analyse et de valider ses choix.

Article 10. Dispositions diverses

10.1 Confidentialité

Les parties s'engagent à tenir pour strictement confidentielles les informations, documents, et objets quelconques dont elles auront pu disposer. Ils ne pourront être communiqués à qui que ce soit en dehors des personnes ayant qualité pour les connaître. Les résultats d'essais éventuels ne pourront être communiqués qu'avec l'accord du Lycée La Martinière Duchère.

10.2 Modifications de détail au dossier de consultation

Si le candidat constate une anomalie dans le dossier de consultation susceptible de modifier son offre, il proposera une offre conforme à la consultation et une offre rectifiée.

Le lycée La Martinière Duchère se réserve le droit d'apporter, au plus tard sept jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications.

De plus, si pendant l'étude du dossier par les candidats, les dates limites fixées pour la remise des offres ou pour les réponses sont reportées, la disposition précédente est applicable en fonction des nouvelles dates.

10.3 Coalitions, ententes, poursuites

Il est rappelé aux candidats que toute coalition, toute entente illicite, toute manœuvre ayant pour but ou pour effet de porter atteinte à la liberté et à la sincérité des enchères seront poursuivies conformément à l'article L450-1 du Code Pénal, sans préjudice de l'exclusion des délinquants de toutes les consultations à venir.

Article 11. Voies et délais de recours

En cas de contestations relatives au déroulement de la présente consultation, le tribunal administratif de Lyon sera seul compétent pour statuer sur l'objet du litige, conformément à la législation en vigueur.

Tribunal Administratif
184, Rue Duguesclin
69003 Lyon
Téléphone :04 78 14 10 10
Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

En cas de litige avec un titulaire étranger, la Loi française est seule applicable. Le tribunal Administratif de LYON est seul compétent.